



**VIVEZ L'EXPÉRIENCE**

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**  
SÉJOUR IMMERSION EN NATURE

# SOMMAIRE

<b>Article I - Préambule</b>	<b>4</b>
<b>Article II - Exécution des Services</b>	<b>5</b>
<b>Article III - Signature du contrat</b>	<b>5</b>
1 - Comportement durant le séjour	5
2 - Responsabilité	5
3 - Conventionnement	5
3.1 - Durée de validité et rupture de conventionnement	6
<b>Article IV - Commande et délais de modification</b>	<b>6</b>
1 - Inscription et demande de Devis	6
1.1 - Durée de validité des devis	6
1.2 - Acompte	6
2 - Validation de la commande	6
2.1 - Indisponibilité du produit après commande	7
3 - Modification de la commande	7
3.1 - Délais et modification de la commande en cours de validité	7
3.2 - Délais et modification du nombre de participants	7
<b>Article V - Facturation</b>	<b>8</b>
1 - Délais et modalités de paiements	8
1.1 - Paiement	8
1.2 - Retard de paiement	8
3 - Subventions	9
4 - Archivage	9
<b>Article VI - Tarifications</b>	<b>9</b>
1 - Tarification	9
1.1 - Tarification	10
1.2 - Nombre de participants inférieur à l'effectif minimum	10
1.3 - Tarifs de groupe et réduction	10
1.4 - Territoire et frais de déplacements	10
1.5 - Défraiement kilométrique, hébergement et restauration	11
1.6 - Sur-facturation	11

<b>Article VII - Délais et conditions d'annulation</b>	<b>11</b>
1 - Annulation et report de la part du client	11
1.1 - Annulation ou report plus de 30 jours avant la Prestation	11
1.2 - Annulation ou report entre 29 et 14 jours avant la Prestation	12
1.3 - Annulation ou report entre 15 et 1 jours avant la Prestation	12
1.4 - Non-respect des conditions requises lors du Séjour	12
2 - Annulation par le vendeur	12
2.1 - Cas de force majeure	12
2.2 - Conditions météo défavorables	13
2.3 - Annulation pour une raison propre au Vendeur	13
<b>Article VIII - Prêt et location de matériel</b>	<b>13</b>
1 - Objet du contrat	13
2 - Conditions requise pour la location	13
4 - Responsabilité des biens mis à disposition	13
3 - Paiements de la location	14
<b>Article IX - Forfait et tarifs des cautions</b>	<b>14</b>
1 - Forfait et cautions	14
2 - Tarifs des équipements fournis	15
<b>Article X - Assurances</b>	<b>15</b>
<b>Article XI - Droit, Litiges et Réclamations</b>	<b>15</b>
1 - Droit applicable	15
2 - Traitement des réclamations	16
<b>Article XII - Mentions particulières</b>	<b>16</b>

## Article I - Préambule

La **société à responsabilité limitée** (ci-après "EURL") **Les Sentiers d'Artémis** (ci-après "LSA") sous le numéro **Kbis n°909 665 531 00010** (BIC), (ci-après "le Vendeur") est **inscrite au R.C.S de Nîmes**. Le code **APE 93.19Z** déterminé par l'INSEE pour les "*autres activités liées au sport et aux guides de montagne*" et son **assurance à responsabilité civile professionnelle relative aux sports et activités de montagne** lui permet de proposer à la vente des services disponibles via son site Internet **www.lessentiersdartemis.com** (ci-après "Site").

L'EURL - Les Sentiers d'Artémis est gérée par son fondateur et gérant unique **M. GIL Romain**.

Il est préalablement précisé que les présentes **Conditions Générales de Vente** (ci-après les "CGV") **régissent les ventes de l'ensemble des prestations** de l'EURL (ci-après "Prestation") par : le Site ; par courriel (ci-après "Mail"), par virement bancaire (ci-après "Virement") ou par paiement via un lecteur de carte (ci-après "Lecteur Carte" sur le compte courant (ci-après "Compte") de la "EURL - Les Sentiers d'Artémis".

Toute personne ayant l'intention ou ayant déjà effectué un paiement, afin de bénéficier d'une Prestation, qu'elle soit personne physique ou morale est considérée comme un Client (ci-après "le Client").

## 1 - Coordonnées

L'adresse du siège social de l'entreprise LSA est le : **752 chemin de las paouzes 30520 Saint-Martin-de-Valgalgues** (30 - GARD). Le numéro de téléphone de référence est le : **+33 (0)6 35 40 53 88** et son mail est le : **contact@lessentiersdartemis.com**

Pour effectuer un virement, le Client doit entrer les coordonnées suivantes : **BIC : AGRIFRPP835 ; IBAN : FR76 1350 6100 0085 1676 9508 131** ; Centre financier : **Crédit Agricole Languedoc**. Pour effectuer un paiement par chèque, le Client doit adresser le/les chèque(s) à l'ordre de l'**EURL - Les Sentiers d'Artémis**.

## 2 - Conditions d'application

Le présent Site et les échanges via l'adresse mail proposent la vente en ligne, par Virement ou chèque. L'accès au Site et au Mail est libre et gratuit pour tous. L'internaute visitant le Site et/ou le Client potentiellement intéressé par les Prestations proposées, est invité à lire attentivement ces CGV. Il est invité à les imprimer et/ou à les sauvegarder sur un support durable, avant de procéder à une commande.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne ou le Virement sur le Compte. Dès lors qu'un paiement ou une commande est effectué, le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et les accepte intégralement et sans réserve.

L'acceptation des présentes CGV suppose de la part des Clients qu'ils jouissent de la capacité juridique nécessaire pour cela. Si le Client est mineur ou ne dispose pas de cette capacité juridique, il déclare avoir l'autorisation d'un tuteur, d'un curateur ou de son représentant légal. Le Vendeur se réserve le droit de modifier à tout moment les CGV en publiant une nouvelle version de ces dernières sur le Site. Les CGV applicables au Client sont celles en vigueur le jour de sa commande sur le Site.

## Article II - Exécution des Services

La société LSA s'engage à mettre en œuvre tous les moyens humains et matériels pour réaliser la prestation. Cependant, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable pour les retards de réalisation de prestation occasionnés en raison de faits qui ne lui sont imputables.

Dans le cas où l'exécution d'une prestation physique n'aurait pas dû être effectuée ou aurait été reportée du fait d'une erreur sur l'adresse indiquée par le Client, les frais de déplacement du prestataire mandaté par la Société pour réaliser la prestation infructueuse seront à la charge du Client.

À défaut de réserve ou de réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des Services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande en quantité et qualité. Le Client disposera d'un délai de 2 (DEUX) jours à compter de la fourniture des Services pour émettre des réclamations par email avec tous les justificatifs afférents auprès du Vendeur. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

## Article III - Signature du contrat

Le Client en signant son contrat reconnaît avoir été informé et avoir pris connaissance des présentes conditions d'achat, de location et de mise à disposition des équipements mis à disposition et déclare les accepter sans réserve.

### 1 - Comportement durant le séjour

LSA se réserve le droit d'annuler la participation du Client sur le lieu des activités, s'il ne respecte pas les règles suivantes : respect absolu des consignes de l'encadrant ; respect du terrain et de l'environnement (déchet ou trace d'activité quelle qu'elle soit) ; respect du matériel et des personnes contribuant à l'encadrement ; comportement et vocabulaire respectueux envers les personnes présentes et les lieux ; la non consommation de produits illicites ou susceptibles de réduire la vigilance et d'engendrer des accidents.

En cas de départ volontaire du Client durant l'activité, le retour et n'importe quels autres frais entraînés par ce départ, ne sont pas pris en charge par LSA.

### 2 - Responsabilité

Les produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur. La responsabilité du Vendeur ne peut être engagée qu'en cas de faute lourde, intentionnelle ou dolosive de la part du Vendeur. Dans tous les autres cas, la responsabilité de la société LSA ne pourra jamais être recherchée ni engagée par les Clients.

### 3 - Conventonnement

Dans le cadre de collaborations durables et comme gage des partenariats en vigueur, LSA dispose de conventions types pouvant fixer des conditions d'organisation et des dérogations sur des articles des présentes CGV, dans le cadre de négociations passées entre les parties.

### 3.1 - Durée de validité et rupture de conventionnement

Toute convention passée entre les parties verra figurer une durée de validité limitée dans le temps et ne pourra excéder 3 années. La fin d'un conventionnement ne pourra dépasser le dernier trimestre de l'année civile en cours et ne fera pas l'objet de tacite reconduction, sauf accord préalable entre les parties.

Le manquement aux engagements de l'une des parties pourra entraîner une rupture conventionnelle, selon les conditions prévues dans la convention.

## Article IV - Commande et délais de modification

### 1 - Inscription et demande de Devis

Toutes les inscriptions se feront via :

- la **boutique en ligne** sur le Site : [www.lesentiersdartemis.com](http://www.lesentiersdartemis.com)
- la **production et validation d'un Devis via la plateforme Wix** en cliquant sur le bouton "Valider le devis"
- un retour de mails avec le **devis signé avec la mention "Bon pour accord"**.

Chacune des modalités d'inscription ci-dessus entraîne automatiquement l'entrée en vigueur des présentes CGV. Ces derniers **n'autorisent pas le droit à la rétractation** après validation de la commande, en raison de l'**Article L221-28** du Code de la consommation qui s'applique sur les "*activités de loisirs fournis à une date déterminée*".

#### 1.1 - Durée de validité des devis

Tous les devis sont valable 30 jours. Toutes modifications de devis à la demande du Client entraîne une actualisation de la durée de validité du devis.

#### 1.2 - Acompte

Pour l'élaboration d'une Prestation LSA propose au Client jusqu'à **2 échanges téléphoniques, sans frais**, afin d'établir les bases du/des projet(s) et d'expliquer le fonctionnement des séjours.

Pour les **institutions publiques ou privées reconnues d'utilité publique, aucun acompte n'est nécessaire**, sous réserve de la **signature du Devis qui aura valeur d'accord préalable** et lancera l'application des présentes CGV ainsi que la réservation des dates du/des séjour(s) et/ou de la/les journée(s) d'activités.

### 2 - Validation de la commande

Dès lors que le paiement est effectué et réussi ou qu'un Devis est signé, la commande est validée et les dates programmées seront acquises au Client.

En cas de volonté de report de date de la part du Client, le Vendeur n'effectue aucun remboursement et est en droit en droit d'appliquer les conditions d'annulation ou de report tel que stipulé dans les présentes CGV.

## 2.1 - Indisponibilité du produit après commande

La disponibilité des Prestations est indiquée sur le Site, dans la fiche descriptive de chaque Prestation.

Dans l'éventualité d'une indisponibilité de produit après passation de la commande, le Client en sera informé. La commande sera automatiquement annulée et aucun débit bancaire ne sera effectué ou le client sera remboursé à hauteur de 100% des sommes versées et dans les plus brefs délais à partir de la réception du paiement.

## 3 - Modification de la commande

Dès lors qu'un devis a été signé, que la commande est validée et les dates programmées bloquées par le Vendeur, le Client peut modifier la commande en question, sous réserve de certaines conditions incluant le maintien des dates initialement prévues.

En cas de volonté de la part du Client de changer les dates, ce dernier s'inscrit dans les "Délais et conditions d'annulation ou de report" détaillés dans l'Article VII des présentes CGV.

Dans le cas où le Client souhaite maintenir les dates tout en modifiant la commande, ce dernier s'inscrit dans les "Délais et modification de la commande en cours de validité" détaillés ci-dessous.

### 3.1 - Délais et modification de la commande en cours de validité

Dans l'éventualité où le Client souhaite modifier sa commande, ce dernier doit formuler la demande auprès du Vendeur **au plus tard 5 jours avant la date de la Prestation**. Passé ce délai, le Vendeur ne pourra garantir la logistique nécessaire au bon déroulé de la commande.

En raison de la durée maximum d'un séjour pouvant intervenir avant la date de début de la Prestation sans possibilité de retour au siège des Sentiers d'Artémis entre temps, le Vendeur considère que la logistique nécessaire au déroulé d'une Prestation est préparée au plus tard 5 jours avant la date.

Par conséquent, aucune modification de la commande ne peut s'opérer au-delà de 5 jours avant le jour de la prestation.

### 3.2 - Délais et modification du nombre de participants

Dans l'éventualité où le Client souhaite conserver sa commande ainsi que les dates prévues et modifier le nombre de participants, celui-ci doit solliciter auprès du Vendeur une modification du Devis en cours de validité.

Cette modification du nombre de participants et du Devis correspondant **ne peut s'effectuer dans un délai inférieur à 5 jours avant la date de la Prestation**, en raison du temps et des moyens logistiques déjà déployés, réservés et pouvant faire l'objet d'une avance de frais de la part du Vendeur.

Si dans un délai de 5 jours avant la date de la Prestation ou au cours de celle-ci, le Vendeur constate un effectif de participants inférieur au nombre prévu initialement, **le Client ne pourra solliciter auprès de ce dernier une Facture inférieure à la commande initiale**.

Si au cours de la Prestation le Vendeur constate un effectif de participants supérieur au nombre prévu initialement, ce dernier s'octroie le droit de refuser les participants qui n'étaient pas prévus voire d'annuler la Prestation au titre du non-respect du contrat. Dans ce cas de figure, le Client sera facturé à hauteur de 100%.

Dans l'éventualité où le Vendeur est en capacité de palier aux nouveaux besoins logistiques et prend sur lui de maintenir la Prestation avec le nouvel effectif de participant, celui-ci procédera à une sur-facturation, sur la base des tarifs en vigueur et le Client aura à charge d'honorer la sur-facturation générée par les moyens logistiques déployés par le Vendeur tels que de la location de matériel.

## Article V - Facturation

Lorsqu'un Devis est envoyé au Client et que celle-ci le valide par signature électronique ou manuscrite et le retourne signé au Vendeur, celui-ci se transforme en Facture.

Au moment de l'inscription, une facture sera envoyée au Client sur l'adresse mail qu'il aura renseignée. Aucune facture originale ne sera fournie ultérieurement. Un duplicata pourra être édité au cas par cas avec la mention « *copie délivrée par l'Acheteur à la demande du Client* ».

### 1 - Délais et modalités de paiements

Les commandes se font directement auprès du Vendeur en demandant un Devis spécifique.

Le paiement de la Prestation peut avoir lieu avant ou après le service fait, dans un délai inférieur ou égal à 30 jours après sa réalisation. Le paiement se fera via **Virement bancaire** ou par **chèque à l'ordre de "Les Sentiers d'Artémis"**.

Tout retard de paiement pourra engager des pénalités sous la forme d'une surfacturation en raison des frais de gestions pouvant être occasionnée au niveau de la gestion de LSA.

#### 1.1 - Paiement

Le Client peut passer commande sur le présent Site et peut effectuer son **règlement par carte bancaire via le site internet ou par virement bancaire**. Aucune donnée relative aux moyens de paiement du Client n'est récoltée par le Site.

Pour un **premier paiement, celui-ci est dû sous 30 jours** après validation du devis ou comptant et en totalité au moment de l'inscription. Pour une **surfacturation**, le paiement est dû sous 60 jours à compter de la date de la nouvelle facture émise par le Vendeur.

#### 1.2 - Retard de paiement

En cas de retard de paiement par le Client, le Vendeur peut suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance fixée par les présentes CGV ou le contrat entre les parties, entraîne de plein droit, sans formalité ni mise en demeure, dès le jour suivant la date de règlement prévue sur la facture, l'application de pénalités de retard.



L'application de ces **pénalités de retard** interviennent selon les conditions prévues par l'Article L441-6 du Code de commerce. Dans ce cas de figure, les montants sont calculés sur les montants TTC des factures à payer. Le calcul desdites pénalités est multiplié par le "taux des pénalités de retard" (jour de retards divisé par 365).

Les pénalités d'un montant égal au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente sont majorées de dix points. Le Vendeur se réserve le droit de demander au Client une somme complémentaire si les frais de recouvrement engagés sont supérieurs à ce montant.

### 3 - Subventions

Dans le cadre d'une subvention, le paiement de la Prestation est considéré par le Vendeur comme déjà payé dès lors que **ladite subvention est encaissée dans les 30 jours avant la Prestation**.

Si à la demande du Client, le montant de la facturation d'une Prestation par le Vendeur dépasse la totalité de la subvention perçue par le Vendeur, le **paiement de la différence sera dû sous 30 jours** après la réalisation de ladite Prestation, sauf accord contraire écrit et signé par les Parties.

### 4 - Archivage

Le paiement est effectué directement entre les mains de la banque ou du prestataire de paiement recevant le paiement du Client. Les bons de commandes et les factures seront archivés sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle.

Les registres informatisés seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

## Article VI - Tarifications

### 1 - Tarification

Les prix des Services sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TTC) incluant la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). La tarification des prestations inclut le nécessaire pédagogique et le matériel fourni aux participants à l'exception des "Encadrants" pour lesquels la Prestation n'est pas facturée.

Les Encadrants accompagnent des groupes déjà constitués et ne sont pas considérés par LSA comme des "Participants" et à ce titre leur place n'est pas facturée. En outre, si **la place des Encadrants est offerte**, une participation est requise pour la location du matériel fourni par le Vendeur sur la base du tarif en vigueur et par encadrant (voir Article VII des CGV).

LSA se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment et de répercuter, si applicable, tout changement du taux de TVA en vigueur sur le prix des Prestations. Cependant, les Prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation de commande.

## 1.1 - Tarification

Les prix de journée minimum en vigueur correspondent à des offres "sans équipements", sans la Taxe sur la Valeur Ajoutée (HT) et sans options éventuelles telles que la location de matériel pour les encadrants.

Pour une Prestations sans bivouac :

- **120€**/HT par demi-journée(s) de 3H, soit 144€/TTC
- **220€**/HT par journée(s) de 6H, soit 264€/TTC
- **280€**/HT par journée(s) de 8H, soit 336€/TTC
- **440€**/HT par journée(s) de 12H, soit 528€/TTC

Pour une Prestations avec bivouac :

- **320€**/HT pour une soirée 3H + 1 nuit en bivouac + demi-journée 3H, soit 384€/TTC
- **800€**/HT pour un séjour de 2 jours et 1 nuit en bivouac, soit 960€/TTC
- **1200€**/HT pour un séjour de 3 jours et 2 nuits en bivouac, soit 1440€/TTC
- **1600€**/HT pour un séjour de 4 jours et 3 nuits en bivouac, soit 1920€/TTC

## 1.2 - Nombre de participants inférieur à l'effectif minimum

Dans le cadre de Service sur-mesure, si le Client souhaite bénéficier d'une ou plusieurs Prestation(s) avec un nombre de participants inférieur à **l'effectif minimum de 4 participants**, comme indiqué par le Vendeur, le Client s'engage à **payer la totalité des places** équivalentes au dit effectif minimum.

Le calcul du prix de cet effectif minimum est calculé par le Vendeur sur la base des prix de journées hors taxes (HT) additionné à la valeur du matériel inclus dans la prestation "Avec équipements" en HT (Article III-1.3 - CGV).

Pour une Prestations sans bivouac :

- **140€**/HT par demi-journée(s) de 3H, soit 168€/TTC
- **240€**/HT par journée(s) de 6H, soit 288€/TTC
- **300€**/HT par journée(s) de 8H, soit 360€/TTC
- **460€**/HT par journée(s) de 12H, soit 552€/TTC

Pour une Prestations avec bivouac :

- **520€**/HT pour une soirée 3H + 1 nuit en bivouac + demi-journée 3H, soit 624€/TTC
- **1000€**/HT pour un séjour de 2 jours et 1 nuit en bivouac, soit 1200€/TTC
- **1500€**/HT pour un séjour de 3 jours et 2 nuits en bivouac, soit 1800€/TTC
- **2000€**/HT pour un séjour de 4 jours et 3 nuits en bivouac, soit 2400€/TTC

## 1.3 - Tarifs de groupe et réduction

Aucune remise ou réduction n'est prévue par le Vendeur. Toutefois, le Vendeur s'accorde le droit de réaliser des "gestes commerciaux" à ces Client de manière ponctuelle et sous la forme de son choix.

## 1.4 - Territoire et frais de déplacements

S'il est nécessaire pour le Vendeur d'effectuer des déplacements en dehors de son territoire d'activité soit équivalent à 1H30 depuis le siège de LSA, soit 3h de route aller/retour, afin de préparer ou de réaliser une Prestation pour le Client, le Vendeur pourra facturer à ce dernier les coûts relatifs aux temps de déplacement.

Le calcul de ces coûts est de **40€/HT de l'heure**, soit 48€/TTC sur la base des prix de journées mentionnés dans l'Article III-1.3 des présentes CGV (voir ci-dessus).

## 1.5 - Défraiement kilométrique, hébergement et restauration

S'il est nécessaire pour le Vendeur d'effectuer des déplacements en dehors de son territoire d'activité (voir conditions mentionnées dans l'Article III-1.4 des présentes CGV), celui-ci pourra facturer au Client les coûts relatifs aux frais kilométriques, des péages, frais de stationnements, d'hébergement et de restauration.

**Les frais kilométriques sont calculés sur la base du barème fiscal fixé par l'état de 0,446** et correspondant au véhicule utilisé par Les Sentiers d'Artémis, à raison d'une puissance fiscale de "7".

Exemple : 100 (nombre de kilomètres) X 0,446 (barème fiscal) = 44,60€ (hors péages et stationnements).

## 1.6 - Sur-facturation

Concernant les conditions d'annulation telles que détaillées ci-dessous, une sur-facturation peut être appliquée. Le calcul de la sur-facturation ne prend pas en compte les éventuelles locations de vêtements mais inclus la valeur liés aux matériels, utilisés ou non, qu'il s'agisse des participants et/ou des encadrants en raison de la logistique déjà mobilisé par LSA dans sa gestion et sa préparation.

# Article VII - Délais et conditions d'annulation

## 1 - Annulation et report de la part du client

Après validation d'un devis par signature électronique/manuscrite ou après paiement d'un acompte ou de la totalité du montant de la Prestation, le Client peut annuler sa commande dès le lendemain, en envoyant un email à [contact@lessentiersdartemis.com](mailto:contact@lessentiersdartemis.com) et respecter les conditions suivantes :

### 1.1 - Annulation ou report plus de 30 jours avant la Prestation

Si le Client annule la Prestation, sans volonté de report, plus de 30 jours avant la date de réalisation de la Prestation, **25% du montant de la Prestation sera retenue**, pour frais de gestion et qui ne pourront être considérés comme un "Avoir".

Si le Client reporte la Prestation, plus de 30 jours avant la date de réalisation de la Prestation, une **sur-facturation de 15%** sera généré sur la base du Devis signé pour la Prestation ou de la partie du devis correspondant. **Le report de la Prestation devra s'effectuer sous 3 mois** après la date de demande de report. LSA ne pourra être tenue responsable si la gestion de son planning ne permet pas le report de la Prestation.

Si le Client ne parvient pas à planifier une nouvelle date pour que la Prestation puisse avoir lieu dans les 3 mois, **100% du montant de la Prestation sera retenue, en plus des 30% de sur-facturation** pour frais de gestion.

## 1.2 - Annulation ou report entre 29 et 14 jours avant la Prestation

Si le Client annule la Prestation, sans volonté de report, entre 29 et 14 jours avant la date de réalisation de la Prestation, **50% du montant de la Prestation sera retenue**, pour frais de gestion et qui ne pourront être considérés comme un "Avoir".

Si le Client reporte la Prestation, entre 29 et 14 jours avant la date de réalisation de la Prestation, une **sur-facturation de 30%** sera généré sur la base du Devis signé pour la Prestation ou de la partie du devis correspondant. **Le report de la Prestation devra s'effectuer sous 3 mois** après la date de demande de report. LSA ne pourra être tenue responsable si la gestion de son planning ne permet pas le report de la Prestation.

Si le Client ne parvient pas à planifier une nouvelle date pour que la Prestation puisse avoir lieu dans les 3 mois, **100% du montant de la Prestation sera retenue, en plus des 30% de sur-facturation** pour frais de gestion.

## 1.3 - Annulation ou report entre 15 et 1 jours avant la Prestation

Si le Client annule la Prestation, sans volonté de report, entre 15 et 1 jour avant la date de réalisation de la Prestation, **100% du montant de la Prestation sera retenue**, pour frais de gestion et ne pourra être considéré comme un "Avoir". **Aucune modalité de report** ne sera possible.

## 1.4 - Non-respect des conditions requises lors du Séjour

Si le Client ne se présente pas le jour de la prestation ou que son **retard excède 15 minutes** après l'heure à laquelle le séjour commence, son paiement sera perdu et non réutilisable pour des raisons de logistiques et de frais engagés. De même, si le Client ne peut pas présenter de fiche la "fiche renseignement" demandé lors de l'inscription, l'accès aux activités pourra être refusé sans indemnisation possible.

Si le Client ne possède pas les **équipements nécessaires** ou que ces derniers ne sont pas jugés conformes tels que demandés dans la fiche de matériel communiquée au Client à l'issue de l'inscription, LSA se réserve le droit de refuser sa participation à la Prestation sans indemnisation possible.

Si le Client souhaite poursuivre et que LSA est en mesure de mettre à disposition les éléments nécessaires pour permettre de poursuivre la Prestation, **le Client s'engage à honorer le surcoût généré** par les suppléments de matériel mis à disposition selon les tarifs en vigueur par LSA.

## 2 - Annulation par le vendeur

### 2.1 - Cas de force majeure

Uniquement sur information préfectorale, pour des conditions climatiques, environnementales, sanitaires ou sociales mettant en péril la sécurité du bon déroulé de la Prestation, LSA peut annuler l'exécution d'une Prestation. Le Client pourra échanger la Prestation et choisir entre : reporter son inscription sur une date ultérieure ; d'échanger pour un produit ou service équivalent de son choix ; de solliciter un remboursement auprès du Vendeur.

## 2.2 - Conditions météo défavorables

Dans le cas où les conditions météo ne sont pas favorables à la bonne exécution de la Prestation, le Vendeur est seul décideur en cas d'annulation d'une Prestation. Cette annulation peut être due à un cas de force majeure (voir paragraphe ci-dessus) ou si les conditions météo rendent l'enseignement pédagogique incertain.

Dans ce cas de figure, le Client pourra alors choisir de reporter sur une date ultérieure ou l'échange pour une Prestation équivalente de son choix.

## 2.3 - Annulation pour une raison propre au Vendeur

Dans le cas d'une annulation qui n'interviendrait pas dans les cas de figure mentionnés ci-dessus, LSA effectuera à la demande du Client : le remboursement intégral du prix de la Prestation ; ou effectuera l'échange avec une Prestation équivalente et organisée à une date ultérieure.

# Article VIII - Prêt et location de matériel

## 1 - Objet du contrat

Les présentes CGV relatives à la Location du matériel et la mise à disposition des équipements ont pour objet de déterminer les obligations et les droits respectifs des parties.

Celles-ci couvrent la location d'objets ou la mise à disposition de matériel de bivouac tels que les outils principaux et les options, soumis à une caution et fournis par la société LSA, dans le cadre de ses Prestations.

Tout équipement fourni à un participant est, pour la durée de la Prestation, sous sa responsabilité. Il s'engage à répondre de toute dégradation et/ou perte du matériel confié ou loué par le Vendeur qui appliquera en conséquence les modalités prévues dans les présentes CGV.

## 2 - Conditions requise pour la location

Le Client certifie être apte à se servir des biens loués ou mis à disposition et déclare ne pas avoir de contre-indication médicale. Tout mineur utilisateur des biens loués ou mis à disposition doit être accompagné par une personne majeure responsable. L'état du matériel loué ou mis à disposition sera vérifié par LSA avant la mise à disposition de la Prestation et lors du retour de ces derniers.

## 4 - Responsabilité des biens mis à disposition

Le Client dégage LSA de toute responsabilité découlant de l'utilisation des biens loués ou mis à disposition notamment en ce qui concerne les conséquences corporelles, matérielles et immatérielles des accidents de toute nature. Le Client déclare être titulaire d'une assurance personnelle en responsabilité civile qui garantit la responsabilité encourue à l'occasion de l'utilisation des biens loués ou mis à disposition tant par lui-même, que les personnes dont il a la responsabilité.

### 3 - Paiements de la location

Dans le cadre d'une location prévue dans un Devis pour faire face à une incapacité de la part du Client pour s'équiper de manière adaptée, le paiement de la location s'opère en même temps que le paiement de la Prestation selon les conditions définies dans les présentes CV.

Dans le cas où la location surviendrait au moment du départ de la Prestation à l'issue de :

- un **oubli de la part du Client** ou d'un **matériel jugé inadapté** par l'encadrement

Au titre de l'intégrité et/ou de la sécurité d'un membre ou de l'ensemble du groupe, l'encadrement se réserve le droit de proposer une alternative via la location de matériel, en supplément de l'offre initiale.

## Article IX - Forfait et tarifs des cautions

La perte ou les dommages subis par les biens loués ou mis à disposition seront facturés au Client selon le tarif en vigueur fixé ci-après.

En cas de perte/vol, détournement ou dégradation du matériel, résultant du non-respect des règles d'utilisation, de la réglementation en vigueur ou des termes et conditions du présent contrat, le Vendeur est habilité à exercer un recours pour la totalité du préjudice.

### 1 - Forfait et cautions

En prévision d'éventuelles cautions relatives à la dégradation ou la perte de matériel ainsi qu'à la locations d'équipements complémentaires au départ des journées/séjours, le Vendeur prévoit dans ses devis :

- une "**Forfait caution matériel journée**" de 150€/HT soit 180€/TTC
- une "**Forfait caution matériel séjour**" de 450€/HT soit 540€/TTC
- un "**Forfait location matériel**" adaptés au nombre de jours (voir tarifs ci-dessous)

En cas de location de matériel et après facturation, **le paiement de ladite location est dû sous 30 jours** à hauteur des prix indiqués par le Vendeur dans sa "grille de tarif des locations de matériels".

- **20€/HT** par personne, pour une activité à la journée, soit 24€/TTC
- **50€/HT** par personne, pour un séjour de 2 jours avec 1 nuit en bivouac, soit 60€/TTC
- **75€/HT** par personne, pour un séjour de 3 jours avec 2 nuits en bivouac, 90€/TTC
- **100€/HT** par personne, pour un séjour de 4 jours avec 3 nuits en bivouac, 120€/TTC

En cas de dégradations ou de pertes et après facturation, **le paiement de ladite caution est dû sous 30 jours** à hauteur des prix indiqués par le Vendeur ci-dessous. Si aucun équipement n'a subi de dommage à l'issue de la Prestation et/ou aucune location de matériel n'a été réalisée, le Vendeur ne facturera pas de cautions.

Dans le cas où un incident ou une location intervient au cours de la Prestation ou que le Vendeur constate au cours de la Prestation ou lors de l'inventaire qui clos la Prestation ou **dans un délai de 7 jours suivant la Prestation** un dommage quelconque causé par le/les Clients, une **retenue sera opérée** à hauteur des tarifs mentionnés ci-dessous et suivant la grille de location de matériel, disponible sur le site internet: [www.lessentiersdartemis.com](http://www.lessentiersdartemis.com).

## 2 - Tarifs des équipements fournis

Ci-dessous le prix des principaux outils (HT) :

### Matériel individuel :

Couteau de camp à 30€ ; scie pliable d'élagage à 40€ ; pelle type SC à 60€ ; pelle à neige ARVA à 50€ ; pierre à feu à 25€ ; lampe frontale à 30€ ; couteau et étui croche à 60€ ; 2 sacoches de décharge 20L à 25€ l'unité ; tarp simple 3X3m à 60€ ; tarp super light 3X3m à 120€ ; 10 sardines super-light à 2€ l'unité ; bâche de sol lourde à 40€ ; housse de compression et de transport bâche lourde verte 5L à 30€ ; 1 cordes de 4,5mm d'épaisseur et 10m de long à 15€ ; 4 cordes de 3,5mm d'épaisseur et 3m de long à 3€ l'unité ; 2 mousquetons doubles fixation avec leur boucles à 5€ l'unité ; housse de transport kit tarp à 15€ ; hamac simple à 60€ ; hamac super light à 90€ ; sac à dos Forclaz (à la journée) à 90€ ; sac à dos trek/enfant (pour les séjours) marque Osprey à 150€ ; sac à dos (pour les séjours) marque Osprey ou Fjallraven à 300€ ; claie de portage à 200€ ; paire de bâtons de marche à 50€ ; boussole à 15€ ; porte-carte à 20€ ; petit tapis de sol pliable à 35€ ; sac de couchage 200cm Carinthia à 260€ ; sur-sac de couchage Snuggpack à 100€ ; matelas autogonflant Thermarest ultra-light 200cm 4 saisons à 250€ ; drap de sac (Été) à 20€ ; drap de sac (Hiver) à 65€ ; sac de compression orange 30L à 30€ ; paire de sangle de compression à 15€ ; sac de compression vert 15L à 20€ ; couverture en laine à 65€ ; peau de bête en cuir à 250€ ; vilebrequin à 55€ ; ciseau à bois à 15€ ; bois gras à 5€ ; couverture REU à 15€ ; poche à eau 4L à 50€ ; crampons de randonnée à 40€ ; raquette à neige moyen tamis à 140€ ; pelle à neige type ARVA télescopique à 80€ ;

Kit popote individuelle : 1 réchaud optimus à 70€ ; 1 cuillère titane pliante à 20€ ; 1 mug suédois à 5€ ; mug ESBIT en titane de 750ml à 70€ ; bonbonne de gaz iso-butane & propane de 100gr à 10€ ; 1 fourchette télescopique à 20€

### Matériel collectif :

hache à 110€ ; kit de 10 balises d'orientation à 60€ ; tarp simple pour le collectif 3X4 à 80€ ; tarp simple pour le collectif 5X5 à 130€ ; 3 lampes de camp pour le collectif à 30€ l'unité ; 2 poches à eau pour le collectif à 110€ l'unité ; filtre à eau Katadyn (dispositif à pompe) à 350€ ; filtre à eau LifeStraw (dispositif à gravité) à 140€ ; par paire de talkie-walkie à 130€ ; tipi Nordisk 12-14 à 1450€ (dont 150€ pour le mât principal) ; tipi Altheim 12-6 à 900€ (dont 100€ pour le mât principal) ; trépied avec balance de pesage à 140€ ; sac de couchage plume modèle Bloody-Mary de chez Valandré à 600€ ; Matelas mousse Ridge Rest SoLite Silver de chez Thermarest à 60€ ; Matelas mousse Z-Lite de chez Thermarest à 60€ ; bâche de polycree à 20€ ; kelly-kettle Inox 1600 ml à 120€ ; kelly-kettle Alu 600 ml à 80€ ;

Kit popote collective - 3 à 4p : 1 réchaud déporté optimus à 100€ ; 2 à 4 cuillères titane à 15€/unité ; 2 à 4 mugs suédois à 5€/unité ; 1 popote Toaks titane 1600ml à 90€ ; 1 popote Toaks titane 1300ml à 80€ ; 1 bonbonne de gaz iso-butane & propane de 200gr à 15€ ; 2 à 4 assiettes Toaks titane à 25€/unité ; 1 à 2 grande poêles Muurikka à 60€ ; 1 à 6 fourchettes télescopiques à 25€ ; 1 piezo à 25€ ; 1 grille dévissable à 60€ ; 1 réchaud à bois pliable HEKLA 30 à 120€ ;

### Les options à la location : (voir "Fiche de location")

kits de protection thermique, solaire, vent et pluie : 1 tour de cou à 10€ ; 1 bonnet à 10€ ; 1 paire de gants polaire à 10€ ; 1 paire de sous-gants à 5€ ; 1 paire de sur-gants imperméable à 30€ ; ou 1 paire de gants en cuir doublé en polaire à 50€ ; 1 pantalon imperméable à 20€ ; 1 veste imperméable à 15€ ; 1 paire de lunettes de soleil UV3 à 30€ ; 1 casquette à 10€ ; 1 doudoune à capuche -5°C à 50€ ; 1 polaire à capuche -5°C à 50€ ; guêtres de randonnée à 30€ ;

Les cautions seront laissées sous forme d'un chèque ou espèces et restituées lors du retour du matériel, sauf dans le cas des dommages indiqués ci-dessous. Le Client autorise LSA à prélever sur la caution les sommes dues, au titre des réparations, des dégradations fixées ci-après pour le montant figurant dans le paragraphe ci-dessus ou en cas de vol ou de perte des biens. Les dommages en question seront facturés au Client pour un montant égal au prix affiché sur le présent document et dont les principaux articles sont à l'article 7.1 ci-dessus

## Article X - Assurances

LSA est assuré par la SARL Bellet Loisirs Courtage (Siret : 509 587 150 000 12 // Orias SARL saga : 09 046 847) - CONTRAT RC Professionnelle. Le Client doit être à jour de sa RC individuelle et ne présenter aucune contre-indication d'ordre médical à la participation de l'activité. En l'absence de celle-ci, l'accès aux activités pourra être refusé sans indemnisation possible.

## Article XI - Droit, Litiges et Réclamations

### 1 - Droit applicable

Le présent contrat est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige les tribunaux français seront seuls compétents.

## 2 - Traitement des réclamations

Pour toute réclamation le Client s'adressera en priorité à LSA pour rechercher une solution amiable à l'adresse email [contact@lessentiersdartemis.com](mailto:contact@lessentiersdartemis.com). Le Client a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends, conformément au règlement n° 44/2001 du 22 décembre 2000 :

Le Client peut saisir soit le tribunal du lieu où il est domicilié, soit les tribunaux français ; et LSA pourra saisir le tribunal du lieu où le Client est domicilié.

## Article XII - Mentions particulières

Les conditions générales d'inscription aux prestations et formations de LSA sont appliquées et acceptées dès le paiement intégral et ou acompte effectué, et ce quel que soit le mode de paiement.

Toute inscription, acompte réglé, paiement partiel ou total vous engage à participer à un séjour. Cette participation pourra se faire sur l'année suivante, ou être léguée à un proche sur tout autre séjour, ou tout autre accord avec l'EURL - Les Sentiers d'Artémis (LSA).

Cette dernière n'est pas responsable des frais déjà engagés (transports, hôtels, restaurant, etc..) par ses Clients et le séjour est automatiquement confirmé sauf si vous recevez un mail d'annulation 48h avant le début du séjour.

Les présentes CGV de la SARL - Les Sentiers d'Artémis seize (16) pages et comptent onze (12) articles.

**Les Sentiers d'Artémis**